



FICHE TECHNIQUE

MARS 2013

RÈGLES LONG COURRIER

RÈGLES D'UTILISATION : CE QUI VA CHANGER

• Rotations :

Le rélevé de décision prévoit la mise en place d'un groupe de travail chargé de «choisir» 4 rotations dérogatoires (*avec temps d'arrêt réduit en escale*) pour la durée de l'accord. Pour l'année IATA 2013, seules 2 rotations dérogeront aux règles d'utilisation en vigueur :

➔ EZE/MVD : après la bretelle l'accord actuel prévoit normalement un temps d'arrêt avant le vol retour CDG de 30H. Ce temps d'arrêt sera réduit à 24H;

➔ IAH : aujourd'hui effectué en **4ON/2OFF**; il sera dérogé à la règle de la densité maximale pour effectuer un **3ON/3OFF**

Par ailleurs la rotation SCL aura désormais un RPC de 4RNN (*3OFF*).

Les autres rotations seront régies par les règles d'utilisation de l'ACG 2008-2013 qui restent en l'état.

• Règles de contact : utilisation de la dispersion

En cas de dispersion issue du TDS ou de la reconstruction du fait de l'Entreprise :

- jusqu'à **J-2 21h00**, le PNC doit se conformer à sa nouvelle programmation;
- de **J-2 21h01** à **J-1 21h00**, s'il accepte et effectue la programmation demandée, le PNC bénéficiera de 12h de RADD;
- à compter de **J-1 21h01**, s'il accepte et effectue la programmation demandée, le PNC bénéficiera de 24h de RADD.

Perte des 12h de RADD entre J-7 et J-2 mais augmentation du RADD (*24h au lieu de 18h*) pour un contact au jour J.

• Aléas majeurs : adaptation des règles d'utilisation

En cas de dégradation exceptionnelle de l'exploitation (*météo, problème ATC, etc.*), il pourra être dérogé aux règles d'utilisation de l'accord pour une période de 24h reconductibles avec accord préalable d'au moins une des organisations syndicales signataires :

- Extension du délai d'attente au départ du courrier à la base.
- Report du repos additionnel (*avec abondement*).
- Report de repos additionnel pour composition d'équipage réduite (*avec abondement*).
- Report possible des réserves terrain de jour.
- Modification de l'activité avant engagement du TSV à la base.
- Cas particulier du retard du PNC / Alerte terrain.
- Utilisation Entreprise => PNC.
(*le PNC ne pourra refuser une activité donnée par l'Entreprise à compter de J-2 21h01*).
- Pose de journée Joker suspendue (*mais maintien de celles posées antérieurement*).

• Saisonnalité été 2014 et 2015

Si il y a une période de 4J de congés sur 1 mois (juin, juillet, août ou septembre), 1 jour des N70 ou le prorata du mois concerné pourra être reporté sur un mois d'hiver (novembre à mars). Un maximum de 2 jours été sera reporté sur 2 mois hiver différents qui passeront alors de 13 à 14 OFF.

QUELQUES EXEMPLES DE L'APPLICATION DE LA SAISONNALITÉ

Juin	Juillet	Août	Septembre	Possibilité cie
		10 J de C.A.		1N d'août reporté en hiver
4 J de C.A.	5 J de C.A.		4J de C.A.	2N reportés en hiver à choisir sur les 3 mois (maxi 1 par mois)
	8J de C.A. à cheval sur juillet août (4J en juillet et 4J en août)			1N de juillet et 1N d'août reportés en hiver.
	8J de C.A. à cheval sur juillet août (3J en juillet et 5J en août)			1N d'août reporté en hiver, car uniquement 3J de C.A. sur juillet.

COMPOSITION D'EQUIPAGE ET PRODUIT

A compter de septembre 2013, la composition d'équipage des ➔A330, ➔A340, ➔B747 et ➔A380 sera diminuée d'un PNC avec adaptation du service*.

Le ➔773 **42J** conservera en revanche sa composition d'équipage actuelle jusqu'à l'amélioration de l'espace de travail en porte 4 permettant une meilleure repartition des tâches.

Par ailleurs, un CC sera remplacé par un HST sur ➔773 **14J** et ➔A380.

Font également partie des mesures d'économie mais déjà mises en place depuis novembre 2012:

- la modulation en P (*adaptation de la compo peq au remplissage de cette cabine*) et la modification du ratio en S ayant entraîné un PNC en moins sur ➔773 **14C** (version COI).

- Le reste des compositions d'équipage reste inchangé jusqu'à l'aménagement des cabines P et J de toute la flotte ➔777 en version «BEST» induisant mathématiquement (*dé-densification des cabines*) une diminution du nombre de PNC sur ces machines.

* Débarassage de l'apéritif au sac; prestation principale en plateaux 2/3 jetables.
Service du café au gobelet.
Réalisation de chaque phase de service en une seule fois.